



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recyclage des friches en Île-de-France

La mesure « recyclage foncier des friches »
du fonds vert sur les années 2023 et 2024

115,6

millions d'euros
accordés par l'État aux
projets de recyclage des
friches en 2023 et 2024

477

hectares de friches
à recycler pour la
construction de près de
22 000 logements

105 opérations franciliennes de recyclage des friches soutenues par l'État au travers des deux premières éditions du fonds vert (2023 et 2024)



UNE VARIÉTÉ DE PROJETS

Réhabilitation de l'ex-CNIR pour la création d'une résidence sociale à Rosny-sous-Bois (93)

Batigère Habitats Solidaires porte un projet de réhabilitation, d'extension et de surélévation de l'ancien site du Centre national d'information routière pour la réalisation de 169 logements très sociaux. Désaffecté depuis 2016, le bâtiment existant qui abritait les bureaux de Bison Futé sera entièrement restructuré pour la création d'une résidence destinée au relogement de travailleurs migrants.

Ce projet de reconversion de bureaux vacants en logements permettra de préserver l'architecture du bâti et de valoriser son caractère patrimonial tout en doublant sa superficie grâce à des travaux d'extension et de surélévation. L'opération vise l'innovation au service de la sobriété écologique en ayant recours à des modules 3D en bois pré-fabriqués. Également lauréat de l'AMI « Engagés pour la qualité du logement de demain », ce projet est soucieux de la qualité d'usage des futurs logements qui a fait l'objet d'une enquête sociologique conduite par le maître d'œuvre Canal architecture auprès des futurs résidents.



Superficie augmentée de **2 700** m² et surélévation du bâti de trois niveaux

2 200 m² de construction bois préfabriquée hors site

1,9 million d'euros de subvention accordée (2023 et 2024), ciblée sur les travaux de réhabilitation et de restructuration du bâtiment

Réhabilitation de la halle Piano au sein de la ZAC « Gare Guyancourt – Saint-Quentin » (78)

Le projet d'aménagement de la ZAC « Gare Guyancourt – Saint-Quentin » porté par l'EPA Paris-Saclay consiste à développer un nouveau quartier de gare autour du futur pôle multimodal qui accueillera la ligne de métro 18 du Grand Paris Express d'ici 2030.

La ZAC se développe en grande partie sur des friches industrielles et fait partie des secteurs stratégiques de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Paris-Saclay visant à faire émerger sur ce territoire un cluster scientifique, technologique et économique d'envergure internationale. En ce sens, la ZAC prévoit une importante programmation économique. Elle sera accompagnée par le développement d'une nouvelle offre d'habitat d'ampleur et soutenue par la création d'équipements publics qui permettront de développer une mixité sociale et fonctionnelle au sein du futur quartier.

Sur la friche anciennement occupée par Thalès, la réhabilitation de la halle Piano et l'aménagement de son parc en espace vert constitueront la phase « d'activation » du projet d'aménagement. En effet, en attendant les premières livraisons du quartier, l'ouverture rapide de la halle et du parc au public permettra d'amorcer la dynamique du projet urbain. Pensé dans un calendrier qui anticipe celui du développement du futur quartier, ce lieu en sera la locomotive. La reconversion du bâti de l'ancienne usine, construite par l'architecte de renommée Renzo Piano, proposera dans un premier temps une solution d'accueil à des entreprises de l'économie sociale et solidaire éprouvant des difficultés à se loger dans le parc immobilier traditionnel. La tour de visée de la halle offrira des espaces dédiés aux loisirs et à la restauration.



ZAC de **60** hectares au sein du cluster Paris-Saclay prévoyant :
> **160 000** m² de surfaces économiques,
> environ **2 000** logements familiaux (dont 25 % sociaux), une résidence seniors et une résidence étudiante.

Reconversion de **36,2** hectares de friches industrielles : friche Thalès et ex-Technocentre Renault.

400 000 euros de subvention accordée par le fonds vert (en complément des 1,5 M€ accordés au titre du Plan de Relance), ciblée sur les travaux de réhabilitation de la halle Piano et les acquisitions foncières d'une partie de la friche Technocentre.

UNE DIVERSITÉ DE FRICHES TRAITÉES RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

- 58 friches urbaines** > Ex : La Villa des Tulipes – Création d'une pension de famille sur un bâtiment résidentiel inachevé et abandonné à Paris (75 – Paris Habitat).
- 24 friches industrielles ou minières** > Ex : Requalification de la friche industrielle « Zone sud Delacoste » (95 – commune d'Asnières-sur-Oise).
- 8 friches administratives ou hospitalières** > Ex : Construction du Pôle National de l'Éducation Inclusive sur une friche hospitalière à Saint-Germain-en-Laye (78 - EPAURIF).
- 8 friches commerciales** > Ex : Requalification du centre commercial Grand Bois (91 – commune de Saint-Michel-sur-Orge).
- 4 friches routières, portuaires ou ferroviaires** > Ex : Aménagement des terrains ouest du Port de Gennevilliers (92 – HAROPA PORT).
- 3 friches militaires** > Ex : Création d'une résidence universitaire sur le site de la caserne Damesme à Fontainebleau (CROUS - 77).

Renaturation des Berges de l'Yerres sur un quartier d'habitation régulièrement inondé à Villeneuve-Saint-Georges (94)

Cette opération d'ampleur portée par l'EPA ORSA vise la renaturation totale du quartier d'habitation pavillonnaire Belleplace-Blandin très dégradé à cause des inondations régulières causées par les crues de l'Yerres.

Le projet consiste à démolir les pavillons dégradés et à y aménager un parc qui sera réalisé par le SYAGE et inscrit au titre des espaces naturels sensibles (ENS) par le Département du Val-de-Marne. Cette opération permettra de restaurer la continuité écologique de l'Yerres en reconstituant des trames vertes et bleues grâce à une typologie variée d'espaces naturels (zones humides au contact de la rivière, étendues de prairies fleuries, pelouses sèches support d'usages, bois alluviaux, lisières arbustives).

Cette opération, en créant une zone d'expansion des crues de l'Yerres, réduira la vulnérabilité des habitants au risque inondation tout en offrant un espace naturel en cœur de ville.



277 parcelles renaturées pour la création d'un parc naturel de **10,6 hectares**

Convention partenariale de 10 ans (2019-2029), prévoyant deux phases d'intervention

6,1 million d'euros de subvention accordée (2023 et 2024), ciblée sur les acquisitions foncières

Réhabilitation d'une halle industrielle en milieu urbain pour l'implantation d'une usine productive au sein du Parc des Confluences à Ivry-sur-Seine (94)

Le projet de l'Usine des R, porté par la PMI Maximum, consiste à réinvestir une des halles SAGEP ayant accueilli l'ancienne usine des Eaux de Paris et désaffectée depuis 1994 pour y installer Tissium, une industrie productive qui transforme à grande échelle des déchets textiles en panneaux de construction.

L'usine sera ouverte au public pour en faire un lieu productif pédagogique. Elle permettra de sensibiliser la population aux enjeux de la transition vers une économie circulaire et de promouvoir de nouvelles façons de concevoir et de produire. Le lieu proposera une programmation culturelle et événementielle en lien avec les associations et acteurs locaux de manière à rapprocher l'industrie des citoyens.

L'implantation d'une nouvelle usine dans les halles SAGEP, patrimoine bâti industriel héritage du quartier d'Ivry Port, permet de renouer avec son passé productif. Située au milieu du futur parc des Confluences au sein de la ZAC Ivry Confluences, l'usine des R participera à la ré-industrialisation du quartier conformément aux ambitions de l'OIN Orly-Rungis-Seine-Amont. La ZAC Ivry Confluences vise à recycler les friches industrielles du quartier pour le revitaliser, dans l'objectif d'un équilibre programmatique entre création de logements et de bureaux et maintien de l'activité productive. Elle se situe au sein de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, lauréat du dispositif Territoire d'Industrie.



Implantation d'une usine de **1 800 m²** permettant la production de panneaux de construction grâce au recyclage de déchets non valorisables

ZAC Ivry Confluences de **145** hectares permettant la création de plus **5 600 logements** (dont la moitié sociaux) et **150 000 m² d'activités industrielles**

750 000 euros pour l'acquisition de la halle



Friche usine Thomson - Bagneux (92)

La mesure « recyclage foncier » du fonds vert, dans la continuité du fonds friches du plan de relance

Dans la continuité des trois éditions (2021-2022) du fonds friches créé par le Plan France Relance ayant permis de subventionner 103 opérations de recyclage foncier de friches en Île-de-France, à hauteur de 124,5 M€, **le fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires ou fonds vert** poursuit la dynamique impulsée en faveur du recyclage des friches en lui dédiant une mesure spécifique. La mesure « recyclage foncier des friches » du fonds vert a déjà fait l'objet de deux éditions (2023-2024).

Au total, depuis 2021, plus de **200 opérations** de recyclage des friches ont ainsi pu bénéficier d'un soutien de l'État en Île-de-France. Cela représente plus de **240 M€ de subventions** qui permettront de recycler plus de **1 000 ha de friches** pour la construction de plus de **55 000 logements**.



LE FONDS VERT se poursuit en 2025

La reconquête des friches répond aux objectifs de revitalisation urbaine et de réduction de l'artificialisation des sols. Le recyclage de ces espaces représente un coût important pour les porteurs de projet. Pour permettre de débloquer ces opérations déficitaires, l'État soutient les porteurs de projet au travers de la mesure « recyclage foncier des friches » du fonds vert.

Le fonds vert se poursuit en 2025.

Rendez-vous sur le site internet **DRIEAT** pour consulter les modalités du Fonds vert et retrouver vos interlocuteurs locaux.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France

27-29, rue Leblanc - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



Certificat N°A 1607-9001

Dépôt légal :
Mai 2023

ISBN : 978-2-11-172013-8